

## Mise en demeure relative aux obligations d'entretien des cours d'eau

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

-----  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin (62770), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation en date du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoex** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une procédure de mise en demeure peut être mise en place dans le cadre de la gestion d'embâcle dès lors que le propriétaire d'une parcelle privée ne s'acquitte pas de ces obligations définies par l'article L215-14 du Code de l'Environnement.

Dans le cas où un engin ou un équipement est nécessaire pour pouvoir gérer l'embâcle problématique, le Symcéa prend en charge le retrait de celui-ci et facture l'intervention au propriétaire de la parcelle privée.

Le montant de l'intervention donnera lieu à l'élaboration d'un titre de recette auprès du ou des propriétaires concernés.

Les dépenses inhérentes à ces potentielles mises en demeure seront inscrites au budget dans la limite d'une enveloppe définie.

Le titre de recette sera établi par notre service financier et sera transmis par la Direction des Finances Publiques.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider la procédure de mise en demeure dans le cadre de la gestion d'embâcles.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte à l'unanimité la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021



- 9 DEC. 2021

REÇU LE  
SOUS-PREFECTURE  
40 AVENUE DE LA LIBÉRATION  
59300 VALENCIENNES

Yves GILLE  
Président du SYMCEA  
**Symcéa**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## Appel d'offre : Prestation d'engins dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

-----  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin (62770), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation en date du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ;

Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

---

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation selon un Appel d'offre déposé sur le site internet « [marchespublics596280.fr](http://marchespublics596280.fr) » avec publication au Boamp en date du 01 septembre 2021 et au JOUE en date du 04 septembre 2021 ;

Vu les offres remises et l'ouvertures des plis du 08 Octobre 2021 à 13h00.

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 10 Novembre 2021 à 14h00.

Le Président présente les résultats de l'analyse des offres et la proposition de la Commission d'Appel d'Offres ;

Le présent marché porte sur les besoins des services en matière de location d'engins avec et sans opérateur.

Sont ainsi notamment concernés des plateformes élévatrices mobiles de personnes, des matériels de levage et de manutention, de terrassement et de sécurité. Ne sont pas compris au présent marché les locations d'outillages divers.

Le marché comporte 4 lots :

- **Lot n°1** : Zone Authie amont et affluents
- **Lot n°2** : Zone Authie aval et affluents
- **Lot n°3** : Zone Canche amont et Ternoise
- **Lot n°4** : Zone Canche aval et affluents

L'analyse des offres s'est faite via 3 critères : le prix, la technique et les délais.  
 Sauf non attribution d'un lot, un candidat ne peut prétendre qu'à 2 lots. Les candidats ont fourni une liste de préférence des lots.

Note des « prix »

$$Np = \frac{\text{Offre}_{\text{mini}}}{\text{Offre}_{\text{candidat}}} \times 0,6$$

Np = Note prix

Offre<sub>mini</sub> = montant de l'offre la moins disante

Offre<sub>candidat</sub> = montant de l'offre du candidat

0,6 la pondération de la note

Résultats de la note « Prix »

	HUSSON TP	SAS LEFRANCOIS TP	SAS PATOUX TP	GUY VANDENHOVE
Lot 1	0,60	/	0,40	0,53
Lot 2	0,56	0,31	0,38	0,60
Lot 3	0,60	/	0,40	0,58
Lot 4	0,56	0,32	0,38	0,60

Note « technique »

$$Nt = \left( \frac{Pt_{\text{candidat}}}{Pt_{\text{max}}} \right) \times 0,25$$

Nt = Note technique

Pt<sub>candidat</sub> = Total de points du candidat

Pt<sub>max</sub> = Total maximum de points possible

0,25 la pondération de la note

Résultats de la note « Technique »

	HUSSON TP	SAS LEFRANCOIS TP	SAS PATOUX TP	GUY VANDENHOVE
Lot 1	0,2	/	0,25	0,15
Lot 2	0,14	0,25	0,18	0,11
Lot 3	0,20	/	0,25	0,15
Lot 4	0,14	0,25	0,18	0,11

Note « des délais »

$$Nd = \frac{Préavis_{mini}(AO)}{Préavis_{candidat}(AO)} \times 0,10 + \frac{Préavis_{mini}(SO)}{Préavis_{candidat}(SO)} \times 0,05$$

Avec :

- Nd = Note délais
- Préavis<sub>mini</sub> = préavis de réservation le moins long proposé
- Préavis<sub>candidat</sub> = préavis de réservation proposé par le candidat
- AO = Avec Opérateur
- SO = Sans Opérateur
- 0,10 la pondération de la note avec opérateur et 0,05 la pondération de la note sans opérateur

Résultats de la note « Des délais »

	HUSSON TP	SAS LEFRANCOIS TP	SAS PATOUX TP	GUY VANDENHOVE
Lot 1	0,15	/	0,12	0,06
Lot 2	0,075	0,15	0,06	0,03
Lot 3	0,15	/	0,12	0,06
Lot 4	0,075	0,15	0,06	0,03

Note Totale

$$Note\ totale = Np + Nt + Nd$$

Avec : Np (Note des prix), Nt (Note Technique), Nd (Note des délais)

Résultats de la note « Totale »

	HUSSON TP	SAS LEFRANCOIS TP	SAS PATOUX TP	GUY VANDENHOVE
Lot 1	0,95	/	0,77	0,74
Lot 2	0,78	0,71	0,61	0,74
Lot 3	0,95	/	0,77	0,79
Lot 4	0,78	0,72	0,61	0,74

Conclusion

L'entreprise HUSSON TP ayant déjà remporté le lot n°2 et n°4, **le lot n°1 est attribué à l'entreprise SAS PATOUX TP**

**Le lot 2 est attribué à l'entreprise HUSSON TP**

L'entreprise HUSSON TP ayant déjà remporté le lot n°2 et n°4, **le lot n°3 est attribué à l'entreprise GUY VANDENHOVE**

**Le lot 4 est attribué à l'entreprise HUSSON TP**

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil syndical, à l'unanimité, valide la proposition du Président et le charge de signer le marché à bons de commande.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBOULLON-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCEA  


**Programme travaux de restauration  
Commune de Saint Rémy au Bois  
Délégation de travaux**

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

-----  
Réunion du 16 Novembre 2021

Etaient présents : Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoëux délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; Monsieur Pascal Dekydtspotter délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19

- Titulaires : 18

- Suppléants : 1

Dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique sur la Commune de Saint Rémy au Bois et sur demande du représentant de la Commune pour la réalisation des travaux par le Symcées, il est proposé aux membres de l'Assemblée de rédiger la convention et d'autoriser le Président à la signer. Le coût des travaux s'élève à 12 000,00€.

Le financement du programme est proposé comme suit :

-Convention n°01-Srb-2021 : 12 000,00€TTC

L'ensemble des dépenses sera pris en charge par le Symcées qui réalisera un titre de recettes à l'ordre de la Commune de Saint-Rémy-au-Bois.

Dépenses

4541120 : 8 400,00€

64 131 : 3 600,00€

**TOTAL : 12 000,00€**

Recettes

4542120 : 8 400,00€

74718 : 3 600,00€

**TOTAL : 12 000,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité, la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCEA  
**SymCéa**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

**Programme travaux de restauration  
Commune de Beaurainville (Moulin de la Bleuance)  
Délégation de travaux**

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

-----  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin (62770), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation en date du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

Dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique sur la Commune de Beaurainville au Moulin de la Bleuance et sur demande faite par bon de commande de l'Entreprise Vinci Construction Maritime et Fluvial pour la prise en charge des travaux complémentaires réalisés par le Symcéa, il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider le financement du programme comme suit :

**Commande n°28423                      Montant : 5 800,00€ TTC**

L'ensemble des dépenses sera pris en charge par le Symcéa qui réalisera un titre de recettes à l'ordre de Vinci Construction Maritime et Fluvial.

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
454185 : 3 350,00€	454285 : 3 350,00€
64 131 : 2 250,00€	74718 : 2 250,00€
<b>TOTAL : 5 800,00€</b>	<b>TOTAL : 5 800,00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité, la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/21



REÇU LE  
- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTREUILLOIS

Yves GILLE  
Président du SYMCEA

## Programme restauration de cours d'eau Evolution du coût journalier équipe

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin (62770), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation en date du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de nos programmes de restauration de cours d'eau et pour tenir compte de l'évolution des dépenses en fonctionnement, il y a lieu de revaloriser le coût journalier d'une équipe de 4 personnes.

Le coût journalier est établi à 800,00€ au lieu de 750,00€, tel que précédemment délibéré (2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
MONTREUILLOIS

Yves GILLE  
Président du SYMCEA

**SymCéA**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## Conventionnement ouvrage hydraulique

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

-----  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin (62770), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation en date du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoex** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

---

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la possibilité de conventionner avec les propriétaires d'ouvrage hydraulique l'entretien léger (retrait de branches ou détritus) de leur ouvrage après des épisodes de crue.

Conformément à l'article R214-123 du code de l'Environnement, le propriétaire de tout barrage à la charge de la surveillance ainsi que de l'entretien de son ouvrage et de ses dépendances. Le Symccea se propose, par le biais d'une convention, de pouvoir aider ces propriétaires, dans les limites des conditions énumérées dans ladite convention après des épisodes de crue.

En l'absence de convention signée entre le propriétaire, privé ou public, et le Symccea, la responsabilité de l'entretien revient donc au propriétaire. Le Symccea n'interviendra pas sur ces ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de rédiger et signer les conventions. Il est précisé que les modalités de la convention seront rédigées avec l'appui de la Commission Entretien et Gestion des Milieux Aquatiques.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/2021 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCEA  
**SymCéA**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## Convention d'assistance technique Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

-----  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin (62770), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation en date du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

---

Monsieur le Président informe l'Assemblée que depuis 2008, la Chambre d'agriculture et le Symcéa ont mis en place un partenariat afin d'apporter un conseil technique auprès des EPCI compétents en matière de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Ce partenariat définit les tâches des 2 acteurs qui consiste à apporter une expertise, une assistance technique, administrative, réglementaire et une méthode de concertation permettant aux EPCI compétents d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de travaux visant à réduire les phénomènes de ruissellements et d'érosion des sols.

Les missions sont les suivantes :

- les projets menés pour le compte ou avec les EPCI : création ou entretien des ouvrages d'hydraulique douce ;
- le partenariat Symcéa/BRGM pour le transfert de compétences lié à l'utilisation du logiciel WaterSed pour modéliser les ruissellements et évaluer l'impact des programmes d'actions (aspects qualitatif et quantitatif) ;
- les opérations de communication, sensibilisation et information auprès des différents publics (interventions annuelles dans les MFR, participation aux colloques, journées de sensibilisation ...) ;
- les programmes de recherche (expérimentations et recherches menées par l'IMT de Lille Douai sur le site de la Pommeroye) ;
- l'animation développée par la Chambre d'Agriculture autour de la promotion des pratiques agronomiques permettant de retarder la genèse des ruissellements.

Un nombre de jours a été défini pour les 3 années à venir (2022 à 2024) soit 17,5 jours au total dont 11 jours non repris dans les programmes.

Le montant de la prestation restant à charge s'élève donc 5 863,00 € HT soit 7 035,60€ TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical d'autoriser la prestation de la Chambre d'Agriculture et de signer la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président du Symcéa à signer la convention d'assistance technique.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021

Yves GILLE  
Président du SYMCEA



**SymCéA**  
Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
40 MONTREUIL-SUR-MER

## Finances Virements de crédits

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin (62770), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation en date du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et** Monsieur Reynald Denoeux délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et** Monsieur Bernard Finke délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut,** délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter des crédits supplémentaires au chapitre 012 « Charges de personnels et frais assimilés » pour insuffisance de crédits.

Il propose d'opérer les virements de crédits comme suit :

CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	011	617	Etude et recherche	- 70 000,00€
Fonctionnement	011	6188	Autres frais divers	- 13 000,00€
Fonctionnement	022		Dépenses imprévues	- 80 000,00€
<b>TOTAL</b>				<b>- 163 000,00€</b>

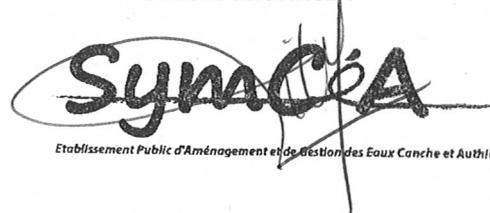
CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	012	64111	Personnel titulaire rémunération pple	+ 1 000,00€
Fonctionnement	012	64118	Personnel titulaire-autres indemnités	+ 14 000,00€
Fonctionnement	012	64131	Personnel non-titulaire	+ 76 000,00 €
Fonctionnement	012	64138	Autres indemnités	+ 27 700,00€
Fonctionnement	012	64168	Autres emplois d'insertions	+ 9 000,00€
Fonctionnement	012	6451	Cotisation URSSAF	+31 900,00€
Fonctionnement	012	6453	Cotisation caisse de retraite	+1 000,00€
Fonctionnement	012	6454	Charges sécurité sociales	+2 400,00€
<b>TOTAL</b>				<b>+163 000,00€</b>

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de procéder aux virements de crédits.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021

Yves GILLE  
Président du SYMCEA



**SymCéA**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie



REÇU LE

- 9 DEC, 2021

SOUS-PREFECTURE  
MONTREUIL-SUR-MER

## Finances Virements de crédits

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin (62770), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation en date du 3 Novembre 2021.

Etaients présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter des crédits supplémentaires au chapitre 65 pour insuffisance de crédits.

Il propose d'opérer les virements de crédits comme suit :

CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	011	6068	Achat autres matière et fournitures	- 14 360,00€
Fonctionnement	011	6188	Autres frais divers	- 4 900,00€
<b>TOTAL</b>				<b>- 19 260,00€</b>

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	65	6531	Indemnités élus	+ 14 360,00€
Fonctionnement	65	6534	Cotisation URSSAF	+ 4 900,00€
<b>TOTAL</b>				<b>+ 19 260,00€</b>

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de procéder au virement de crédits.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021



**REÇU**

- 9 DEC. 2021

**SOUS-PREFECTURE**  
DE MONTREUILLOIS

**Yves GILLE**  
Président du SYMCEA  
  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## Finances Admission en non-valeur

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin (62770), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation en date du 3 Novembre 2021.

Etaients présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoex** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

- Nombre de délégués en exercice : 30
- Nombre de délégués présents : 21
- Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
  - Titulaires : 18
  - Suppléants : 1

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Trésorier de Campagne-Les-Hesdin a adressé au Symcéa l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées. La somme totale, arrêtée au 29 juillet 2021, restant à recouvrer des produits s'élève à 96,84€ et concerne les années 2004 et 2014.

Monsieur le Président demande au Conseil syndical de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant de 96,84€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- décide l'admission en non-valeur de titres pour l'année 2004 à 2014 des sommes non-recouvrées pour un montant total de 96,84€.
- impute la dépense sur le budget du Symcéa, section de fonctionnement article 6541
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/21



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Yves GILLE  
Président du Syndicat Mixte  
**SymCéA**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## Finances Virements de crédits

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin (62770), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation en date du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; Monsieur Pascal Dekydtspotter délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à la demande du Trésorier relative à l'état d'admission en non-valeur il y a lieu d'affecter des crédits à l'article 6541.

Il propose d'opérer le virement de crédits comme suit :

CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	011	6188	Autres frais divers	- 96,84€
<b>TOTAL</b>				<b>- 96,84€</b>

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	65	6541	Créances admises en non-valeur	+ 96,84€
<b>TOTAL</b>				<b>+ 96,84€</b>

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de procéder au virement de crédits.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 31/12/2021



**REQU**

- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
MONTREUILLOIS

Yves GILLE  
Président du SYMCEA



Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

**Ressources Humaines**  
**RECRUTEMENT D'UN PARCOURS EMPLOI COMPETENCES –**  
**CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy les Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et** Monsieur Reynald Denoëux délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et** Monsieur Bernard Finke délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut,** délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

- Nombre de délégués en exercice : 30**
- Nombre de délégués présents : 21**
- Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**
  - Titulaires : 18
  - Suppléants : 1

---

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétariat technique pour renforcer les pôles opérationnels.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, le Président propose de créer 1 emploi dans les conditions ci-après, à compter du 01<sup>er</sup> Janvier 2022.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

**LE CONSEIL SYNDICAL avec une voix contre et 17 voix pour**

- **DECIDE** de créer 1 poste de secrétariat technique à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base de 100% du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et contrats.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/2021 et de la publication et de l'affichage le 12/12/2021

Yves GILLE  
Président du SYMCEA

  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Conche et Authie



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTREUIL-SUR-MER



- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 39 heures par semaine ramené à 35 heures dans le cadre de l'A.R.T.T mis en place sous la forme d'une récupération.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base de 105,5% du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et contrats.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/21

Yves GILLE  
Président du SYMCEA

**SymCéA**  
Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Conche et Authie



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTREUIL-SUR-MER

**DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Extrait du registre de l'EPAGE Canche et Authie  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy les Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 3 Novembre 2021.

Etaients présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

L'assemblée délibérante,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : programme de travaux en hydraulique douce.

Sur le rapport de Monsieur le Président **il est décidé à l'unanimité** :

- La création, à compter du 01<sup>er</sup> Janvier 2022, d'1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Mars 2022 inclus.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 ; indice majoré 340 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Le conseil syndical autorise le Président à signer le contrat non permanent.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE

40 AVENUE DE LA LIBERTÉ - 80100 MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCA  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## Ressources Humaines Création de contrat à durée déterminée (Article 3-3 2°)

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy les Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 3 Novembre 2021.

Etaients présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

- **Elaboration des Plans de gestions, expertise terrain et expertise et développement de solutions opérationnelles dans le cadre de la restauration des zones humides et des milieux aquatiques.**

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,**

La création d'un emploi de Technicien Milieux Aquatiques, à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade des techniciens.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

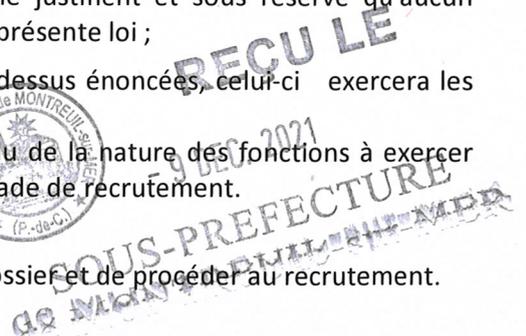
- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et sa rémunération seront calculés, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.



Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06.12.21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021

**Yves GILLE**  
Président du Symcéa

**SymCéA**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

**Ressources Humaines**  
**Contrats PEC - Augmentation taux horaire**

-----  
Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy les Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

- Nombre de délégués en exercice : 30
- Nombre de délégués présents : 21
- Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
  - Titulaires : 18
  - Suppléants : 1

---

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider l'augmentation du taux horaire, de deux agents de droit privé, occupant tous deux un poste de cantonnier de rivière, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2021. Ce taux passera de 10.48 à 1.0564 ce qui correspond à 105,5% du SMIC en vigueur (10.48).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/21

Yves GILLE  
Président du SYMCEA



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

**SYMCEA**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTREUIL-SEN LIS

## Ressources Humaines

### Création de poste et suppression d'emploi

**(Dans le cadre d'un avancement de grade suite à l'obtention d'un examen professionnel)**

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy les Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

---

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées le Président propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré le conseil syndical, **accepte à l'unanimité la proposition du Président** et le charge de :

- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 un emploi permanent à temps complet de Technicien.
- Créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Précise :**

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/01/2022
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget,
- Autorise le Président à signer l'arrêté de nomination.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/21 et de la publication et de l'affichage le 13/12/21



- 9 DEC. 2021

**Yves GILLE**  
Président du SYMCEA  


**SOUS-PREFECTURE**  
de MONTREUILLE  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## Ressources Humaines

### Création de poste et suppression d'emploi (Dans le cadre d'un avancement de grade)

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy les Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 3 Novembre 2021.

Étaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Pascal Dekydtspotter** délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19**

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Animateur Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré le conseil syndical, **accepte à l'unanimité la proposition du Président** et le charge de :

- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 d'un emploi permanent à temps complet d'Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Créer à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet d'Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Précise :**

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/01/2022
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget,
- Autorise le Président à signer l'arrêté de nomination.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/2021 et de la publication et de l'affichage le 13.12.2021



RECUE  
- 9 DEC. 2021

SOUS-PREFECTURE  
192

Président du SYMCEA

**YVES GILLE**  
**SYMCEA**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## Ressources Humaines Créations de postes, promotions internes

-----  
Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie  
Réunion du 16 Novembre 2021

L'an Deux mille vingt et un, le seize Novembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy les Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 3 Novembre 2021.

Etaient présents : Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Jean-François Roussel délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier Monsieur Steve Pringarbe et Monsieur Reynald Denoeux délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Michel Duval et Monsieur Bernard Finke délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois. Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier délégués représentant la communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; Monsieur Pascal Dekydtspotter délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Absents excusés : Monsieur Damien BRICOUT, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la Communauté de Communes. Monsieur Dominique Masson représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois.

Absents donnant pouvoir :

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19

- Titulaires : 18
- Suppléants : 1

---

**Le Président informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du dépôt des dossiers de promotion interne, il convient de créer les emplois correspondants s'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude publiée par le Président du Centre de Gestion 62 pour l'année 2022.

Le Président propose à l'assemblée :

La création de deux emplois de Technicien à temps complet relevant de la catégorie B à compter du 01/01/2022 ainsi qu'un poste d'Attaché à temps complet relevant de la catégorie A à compter du 01/01/2022.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier le tableau des effectifs
- de créer les 3 emplois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et de les supprimer si les agents n'apparaissent pas sur la liste d'aptitude du Président du Centre de Gestion 62,
- De supprimer les postes précédemment exercés dans le cas où les agents seraient nommés sur la liste d'aptitude du Président du Centre de Gestion 62,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/12/2021 et de la publication et de l'affichage le 13/12/2021



REÇU LE

- 9 DEC. 2021

Yves GILLE  
Président du SYMCEA

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTREUIL-SUR-MER

**SYMCEA**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie